



Rapport 2022 concernant l'application du règlement 415 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Lefebvre

Le règlement 415 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Lefebvre a pour objet :

- de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité;
- de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000.\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M.

En vertu du règlement 415 de la Municipalité de Lefebvre, ce seuil est établi à 75 000.\$.

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M. au moins un fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000.\$ adjugés par la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

Contractant	Nature du contrat	Prix soumis (taxes incluses)	Mode d'adjudication
Axo Solution Inc.	Panneau d'affichage numérique au Carrefour Lefebvre	57 200,06 \$	Contrat gré à gré
Excavation Tourville Inc.	Réfection de la cour du Carrefour Lefebvre	150 910,44 \$	Appel d'offres public
Germain Blanchard Ltée	Rechargement dans divers chemins municipaux	48 366,03 \$	Appel d'offres sur invitation
Smith Asphalte Inc.	Rapiéçage d'asphalte dans divers chemins municipaux	57 533,35 \$	Appel d'offres sur invitation

Déposé au conseil le 16 janvier 2023